



## CONVENTION LYCÉE / SCIENCES PO LILLE PROGRAMME PEI PRO

### Préambule

Depuis 2007, Sciences Po Lille accompagne et prépare au travers de son Programme d'Études Intégrées (PEI), des élèves de milieu modeste désireux de poursuivre des études supérieures ambitieuses. Son action a depuis été élargie aux élèves de la voie professionnelle donnant lieu à la création en 2014, d'un PEI PRO en partenariat avec l'ENSAPL (École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille).

Par la présente convention, ces deux institutions s'engagent à travailler ensemble à la réussite des élèves en partenariat avec :

Le lycée : .....

Adresse : .....

Ce partenariat est conclu sur toute la durée de la présente convention soit du 4 septembre 2023 au 6 juillet 2024.

### Article 1 : Présentation du dispositif

Le PEI PRO se décline en trois axes :

#### Axe 1 : Travailler et développer son autonomie

Cette action est portée et mise en œuvre conjointement par Sciences Po Lille et l'ENSAPL. Elle permet au maximum à cent lycéennes et lycéens scolarisés dans les Hauts-de-France de travailler sur un projet pluridisciplinaire sur la thématique « Demain ». Elle mobilise des enseignants de l'ENSAPL et des enseignants du lycée partenaire.

#### Axe 2 : Échanger avec des enseignants et des étudiants de l'enseignement supérieur

Des temps de rencontres et d'échanges avec des étudiants et des enseignants de l'enseignement supérieur seront proposés aux élèves.

#### Axe 3 : Élargir son horizon culturel

Il s'agit de proposer des immersions dans l'enseignement supérieur et des visites de terrain en lien avec le thème d'étude.

## Article 2 : Les engagements de Sciences Po Lille

Sciences Po Lille prend en charge l'organisation pédagogique et logistique des événements dans le cadre du programme : journées d'immersion à l'ENSAPL et à Sciences Po Lille, journée de découverte d'un quartier innovant de la MEL. Les deux journées de rassemblement seront programmées en mars 2024, les soutenances se tiendront fin mai 2024.

## Article 3 : Valorisation de l'investissement des élèves

Les élèves ayant obtenu la meilleure mention seront récompensés par une sortie pédagogique ou un prix d'une valeur de 30 euros par élève.

## Article 4 : Les engagements du lycée

Le lycée partenaire est associé au projet, à la définition des objectifs opérationnels et à leur mise en œuvre.

Le proviseur du lycée partenaire organise l'inscription au programme des élèves de son établissement. Il désigne deux professeurs référents, chargés d'encadrer les élèves durant l'année scolaire. Cette mission donne lieu à une rémunération spécifique, en fonction des moyens dont dispose l'établissement. Elle pourrait être complétée par l'attribution d'HSE dans le cadre de la convention spécifique qui devrait être renouvelée par le ministère de l'Éducation nationale. Ces heures seraient alors directement versées aux enseignants par le rectorat de Lille.

Le lycée s'engage à assurer aux élèves, au sein de l'établissement, les facilités suivantes :

- Tenue de l'atelier PEI PRO sur un créneau fixe et régulier
- Accès à Internet

Le lycée autorise Sciences Po Lille à diffuser toute information relative au partenariat pour ses besoins de communication (notamment les photos prises lors des événements de rassemblement et les soutenances).

Signature et cachet

Pierre Mathiot



Signature et cachet

Le proviseur du lycée